



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

THEME : URBANISME 1

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN CENTRE EUROPEEN DE FORMATION AUX METIERS D'ART, DU BATIMENT ET DU TOURISME.



Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
 GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
 DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.
 BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.
 JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense, une étude de faisabilité a été programmée pour un « Centre Européen de Formation aux Métiers d'Art, du Bâtiment et du Tourisme ».

Les différents acteurs du territoire souhaitent savoir si le projet d'une plateforme de formation peut se concrétiser dans un délai raisonnable et dans quelles conditions.

La Commune souhaite réaliser une première phase d'étude et engagera, selon les conclusions de cette dernière, une seconde phase de ce projet.

La deuxième phase entrera plus dans l'opérationnalité et pourrait prendre la forme d'une étude action.

L'objectif de cette première étude est de:

- analyser les forces et faiblesses de l'offre de formation actuelle,
- formuler des préconisations susceptibles de permettre à la création de ce pôle et la montée en charge réaliste du projet,
- identifier les parties prenantes (entreprises, écoles, universités, centres techniques, pouvoirs publics, CFA, CCI, Chambre des Métiers..),
- proposer une méthodologie, un calendrier et une feuille de route pour l'émergence réaliste d'une rapide mise en œuvre.

Le montant global du projet porté dans le CRSD est de 65 000 € HT, le coût prévisionnel de cette première phase a été estimé à 32 500 € HT.

Vu la validation du projet de cahier des charges de consultation pour la réalisation de ce document, par le groupe de travail animé par le Sous-Préfet en date du 30 novembre 2011,

Une consultation de sociétés spécialisées a été organisée et la commission d'appel d'offres a procédé à la désignation de l'équipe retenue afin de réaliser cette étude, pour un montant de 28 700 € TTC.

Le plan de financement de cette première étude serait le suivant :

• ETAT (FNADT CPER) (30,77%) :	8 831 € TTC
• Conseil Régional (30,77%) :	8 831 € TTC
• Conseil Général (30,77%) :	8 831 € TTC
• Autofinancement (7,69%) :	2 207 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès des partenaires institutionnels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 04 JUIN 2012
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

Le Maire,

Gérard FROMM
